

Action : Centre Communal d'Action Sociale : un outil de développement social

Enjeu : Renforcer la vie locale à l'année autour des polarités urbaines existantes et répondre à l'évolution des besoins de la population

Objectif : Créer les conditions de l'accueil d'une population diversifiée en cohérence avec les objectifs démographiques

Etat de l'action : en projet **x** en cours

Contexte, description de l'action et des résultats attendus

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public, en gestion propre, qui a pour mission de venir en aide aux personnes en situation fragilisée par la précarité, l'âge, le handicap...Le CCAS œuvre en étroite collaboration avec la Municipalité.

Son Conseil d'Administration est représentatif des différents publics bénéficiaires : y siègent des représentants des élus, des familles, des personnes âgées, des personnes à handicap, ainsi que des représentants du milieu associatif.

Le CCAS apportent les services suivants :

-l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées, avec des services de proximité (gardiennage, restauration, animation) au sein de la résidence « Les Sylves ». Ce complexe de 55 logements, répartis-en 6 petites structures dans un parc arboré, appartient à la commune qui en a délégué la gestion au CCAS.

-le transport à la demande afin de permettre le déplacement des personnes âgées ou handicapées et de favoriser ainsi leur autonomie

-l'aide alimentaire aux familles en situation de précarité : colis alimentaire et l'épicerie sociale mise en place en 2016. C'est aussi un lieu d'accueil et d'échange permettant de rompre l'isolement social.

-le soutien social aux personnes en demande, dans le cadre de permanences hebdomadaires avec des partenaires spécialisés : Le service social du Département, la Sécurité Sociale, la Mission Locale, INSUP, Solidarité femmes Bassin, l'ADMR.

Afin de répondre à la forte demande du maintien à domicile, Le CCAS a pour projet de créer un pôle « services à la personne ». Ce pôle accueillerait conjointement dans ses locaux l'ADMR et une antenne du SSIAD (service soin infirmier à domicile) actuellement basé à Biganos. Ces 2 entités complémentaires pourraient ainsi mettre de la synergie dans leur intervention auprès des malades en hospitalisation à domicile.

Moyens

La mise en place du pôle « services à la personne » sera conduite dans le cadre d'un Comité de pilotage réunissant les partenaires concernés.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes accompagnées par les différents services

Partenaires du CCAS

Le Département, la Banque alimentaire, La CPAM, l'ADMR, le Pavillon de la Mutualité

Le Comité d'entraide, le Lyons Club, LE Rotary Club, Super U

Pilotage de l'action

Direction : Laetitia Depeyris

Services : Centre Communal d'Action Sociale

Commission (s) référente (s) : Commission Action sociale

Intégration des finalités du Développement durable

(1) =intégration faible, (4)=intégration forte

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : **1**

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources **1**

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : **4**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : **4**

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : **2**

Actions réalisées

Mise en œuvre	2016	2017	2018	2019	2020
Epicerie sociale	x	x	x	x	x
Bon « Energie »		x	x	x	x

Pour aller plus loin, suite à donner

Le pôle « services à la personnes » va être ré -orienter vers un pôle seniors : guichet unique apportant toutes les informations et tous les appuis nécessaires (ex : démarche en ligne sur un espace informatique) avec une personne dédiée à ce service.